



# LE BULLETIN RÉFORMISTE



## INDISCRETS

### La présence d'un ex-président de l'Unef contrarierait le cabinet de la ministre de l'Education nationale

Alors même que le syndicat étudiant réclame le retrait du projet de loi «El Khomri», la présence de Jean-Baptiste Prevost, conseiller social et vie étudiante au cabinet de la ministre de Najat Vallaud-Belkacem, ne plaît pas à tout le monde. Un conseiller indique que «*le pouvoir d'intimidation de l'Unef fonctionne à plein, mais le message envoyé à l'autre syndicat étudiant, la Fage et au reste du monde universitaire est déplorable*». La ministre ne souhaite cependant pas s'en séparer.<sup>1</sup>

### Laurent Berger (CFDT) s'interrogerait sur la bonne stratégie à adopter pour ne pas décrédibiliser le rôle des partenaires sociaux

Alors même que la base du syndicat réformiste n'est pas prête à accepter le projet de loi en l'état, Laurent Berger ne peut céder à l'appel du retrait. En effet, un bras de fer trop affirmé avec le gouvernement pourrait nuire aux partenaires sociaux. Prévoyant une alternance, le secrétaire général de la CFDT se méfierait des opposants au dialogue social de droite.<sup>2</sup>

### Le Medef entend développer les relations commerciales avec l'Iran

Le syndicat patronal réfléchirait à un partenariat avec Salvéo (groupe Adit). La finalité de ce rapprochement, éventuellement dans le cadre d'une structure commune, consisterait en la proposition de services aux entreprises intéressées par des investissements en Iran.<sup>3</sup>

## LE CHIFFRE DU MOIS

1 276 812\*

C'EST LE NOMBRE DE SOUTIENS QU'A RECUEILLIS LA PÉTITION «LOI TRAVAIL : NON, MERCI !» LANCÉE PAR LA FÉMINISTE CAROLINE DE HAAS ET UN COLLECTIF DE MILITANTS ASSOCIATIFS ET SYNDICALISTES LE 19 FÉVRIER SUR LE SITE [CHANGE.ORG](http://CHANGE.ORG).

\*en date du 24 mars 2016



### + Sources

1. « Intimidée par l'Unef ? », *L'Express*, numéro 3375, semaine du 9/03
2. « Berger entre deux eaux », *L'Express*, numéro 3375, semaine du 9/03
3. *La lettre de l'Expansion*, numéro 2267, semaine du 9/03





ZOOM

## LA PÉTITION EN LIGNE, UN LEVIER MILITANT ?

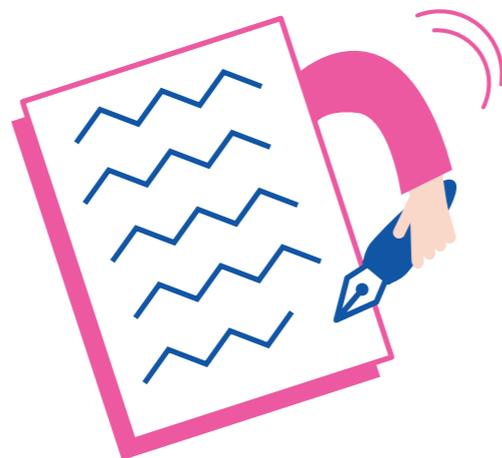
**Plusieurs faits d'actualité récents montrent que l'action collective passe de plus en plus par le numérique, et que les mouvements contestataires changent de forme.** Dernièrement, la pétition en ligne «Loi travail : non, merci !» qui proteste contre la loi El Khomri connaît un succès retentissant. Le directeur du site Change.org (France) qui héberge la pétition, Benjamin des Gachons, avance qu'il faut deux minutes pour défendre une cause sur internet. Mise en ligne le 19 février, aujourd'hui, la pétition a reçu **1 276 812\*** signatures.

La diffusion et l'extension du numérique donnent une nouvelle dimension à l'action collective<sup>6</sup>. Les sites de pétitions en ligne constituent un nouveau moyen de mobilisation à la portée des citoyens. Cet investissement de la toile révèle la volonté de nombreux individus de peser sur le cours des événements à l'échelle nationale, alors même qu'ils n'ont pas directement accès aux arènes de pouvoir (politique, administratif, économique). Les internautes sont également habitués à donner leur avis sur les réseaux sociaux, ce qui facilite l'acte de signature.

Traditionnellement, le premier réflexe des collectifs mobilisés est de chercher à investir et devenir maître de «la Rue». L'engouement pour les usages numériques permet désormais aux participants d'aller vers de nouvelles formes d'actions, de se rassembler ponctuellement sur des sujets sans que ce soit trop prenant dans leur quotidien. De plus, le potentiel de viralité des mobilisations virtuelles, mais aussi d'autres outils comme les vidéos youtube, n'est plus à démontrer.

Conscient que «la pétition ne fait pas tout», Benjamin des Gachons considère néanmoins qu'elle «*peut être un levier puissant vers d'autres formes d'actions et s'intègre parmi d'autres réseaux sociaux*». Si ce rapport de force «symbolique» vient aujourd'hui concurrencer le rapport de force physique dans la rue, le nombre (de participants) reste la première ressource exigée quel que soit l'espace occupé. La clé est sans doute de trouver le bon degré de complémentarité entre la présence terrain et l'utilisation pertinente de ces nouveaux outils militants.

\*en date du 24 mars 2016



6. <https://www.change.org/p/loi-travail-non-merci-myriamelkhomri-loitraitailnonmerci>  
Ripoll Fabrice, « Espaces et stratégies de résistance : répertoires d'action collective dans la France contemporaine. », Espaces et sociétés 3/2008. Disponible sur <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2008-3-page-83.htm>



## L'INFO MILITANTE

# LOI TRAVAIL : LA CFE-CGC NE PARTICIPERA PAS À LA MOBILISATION DU 31 MARS

**A l'issue du comité directeur du 21 mars, la CFE-CGC a indiqué qu'elle ne prendra pas part à la manifestation prévue fin mars contre le projet de loi Travail. Pleinement mobilisée face à un texte qui reste loin du compte, la Confédération appelle à un rassemblement lors de l'ouverture du débat parlementaire.**

La CFE-CGC descendra dans la rue mais tient à afficher sa singularité d'organisation réformiste militante. « *Nous n'allons pas appeler à la mobilisation du 31 mars qui réclame un retrait du texte* », a ainsi déclaré Carole Couvert, présidente confédérale, à l'issue du comité directeur du 21 mars consacré aux suites à donner au très controversé projet de loi El Khomri, lequel doit être présenté jeudi prochain le 24 mars en Conseil des ministres.

À défaut de se joindre à la manifestation contre le projet de loi Travail prévue le 31 mars par plusieurs syndicats, la CFE-CGC a choisi d'appeler à un rassemblement des forces vives de notre organisation lors de

l'ouverture (probablement courant mai) du débat parlementaire, à proximité de l'Assemblée nationale. « *Malgré quelques avancées, notamment le retrait de la barémisation des indemnités prud'homales, le texte ne nous satisfait pas, justifie Carole Couvert. Le point d'équilibre n'a pas encore été trouvé selon nous : il y a encore trop de flexibilité pour les entreprises et pas assez de sécurité pour les salariés.* »

### Des amendements sur des points incontournables

Pleinement mobilisée, la CFE-CGC va donc poursuivre son travail de lobbying et présentera, avec l'appui des unions territoriales, de nombreux amendements pendant la séquence parlementaire (Assemblée nationale et Sénat) pour continuer de faire évoluer le texte sur plusieurs points incontournables, en particulier :

- > les critères de licenciement économique,
- > les conditions de validité des accords collectifs,

- > la place de la loi / les accords de branche / les accords d'entreprise,
- > le forfait-jours,
- > les accords offensifs pour l'emploi,
- > la médecine du travail,
- > le règlement de la jurisprudence Yara.

Sur le licenciement économique, Carole Couvert rappelle que le dispositif est dangereux pour les salariés : « *Il est très facile d'utiliser la rédaction actuelle pour organiser dans un groupe implanté dans différents pays l'utilisation des licenciements économiques en France : les grosses entreprises pourront se payer un plan social à moindre coût* ». Pour la CFE-CGC, il faut donc raisonner à l'échelon européen et non pas national.

S'agissant du référendum d'entreprise, qui contourne les syndicats et leurs représentants élus par les salariés dans les entreprises, la CFE-CGC réitère sa demande de retrait pur et simple du dispositif.



## L'INFO MILITANTE

# ASSURANCE CHÔMAGE : LES INTERMITTENTS DU SPECTACLE AU CENTRE DES PREMIÈRES DISCUSSIONS



**Réunis le 8 mars à l'occasion de la seconde séance de négociation sur la future convention d'assurance chômage, les partenaires sociaux se sont quittés sans accord sur le cadre financier du régime des intermittents du spectacle.**

La deuxième des six séances de négociation officielles visant à définir une nouvelle convention Unédic fixant les règles d'indemnisation des demandeurs d'emploi s'est achevée, le 8 mars dernier, sans accord sur le cadre financier du régime des intermittents du spectacle, le Medef choisissant de lever la séance après deux heures d'échange pour s'accorder un délai supplémentaire pour proposer un document définitif.

S'agissant des intermittents du spectacle, rappelons que les partenaires sociaux doivent en effet d'abord s'entendre sur un document de cadrage fixant notamment des objectifs financiers pour permettre ensuite à la profession de négocier ses propres règles.

En amont de cette seconde séance de négociation, la CFE-CGC, la CFDT et la CFTC avaient établi une proposition commune selon laquelle les modalités d'indemnisation des intermittents du spectacle ne doivent pas avoir pour conséquence d'augmenter la précarité des contrats dans ces secteurs. Dans le cadre des principes généraux fixés pour l'ensemble des allocataires du régime d'assurance chômage, les dispositions spécifiques des annexes 8 et 10 doivent, pour notre organisation, viser le rapprochement progressif vers deux critères clés du régime général :

- > le ratio dépenses/recettes, qui doit être progressivement amélioré et être ramené vers une cible chiffrée à définir.
- > le rapport entre la durée de cotisation et la durée d'allocation, qui ne doit pas s'accroître.

Du côté patronal, le projet de document transmis par le Medef avant la séance voulait, lui, imposer aux intermittents de « poursuivre les efforts consentis dans le cadre de la dernière convention » et de réduire le « rapport dépenses/recettes » du régime spécifique.

À ce sujet, la CFE-CGC estime qu'il ne faut pas demander plus que les économies de l'actuelle convention. Secrétaire national CFE-CGC Emploi et Formation de la Confédération, Franck Mikula a rappelé qu'une des mesures décidées en 2014 - le durcissement du différé d'indemnisation chiffré à 100 millions d'euros en année pleine - avait été neutralisée par l'État jusque fin 2016 et qu'il faudra ensuite trouver des économies équivalentes pour tenir l'objectif.

Après la séance du 24 mars (dont vous pourrez lire le compte-rendu sur le site confédéral), les prochaines négociations sont programmées le 7 avril, le 28 avril et le 12 mai.



## PORTRAIT



### Qui est Clotilde Valter ?

## De nombreux chantiers attendent la nouvelle secrétaire d'Etat chargée de la Formation professionnelle et de l'apprentissage.

Au lendemain du remaniement ministériel, le 12 février, la ministre du Travail a accueilli Clotilde Valter, fraîchement nommée secrétaire d'Etat en charge de la Formation professionnelle et de l'Apprentissage<sup>7</sup>. Elle était auparavant secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification. Mais Clotilde Valter ne découvre pas les lieux.

En effet, Clotilde Valter, née le 24 juin 1962 à Béthune (Pas-de-Calais), énarque (promotion Fernand Braudel, 1987), a déjà eu l'occasion de travailler sur les sujets tenant à son secrétariat, d'abord en tant que collaboratrice de Lionel Jospin, en 1991, alors ministre de l'Education, puis en tant que secrétaire nationale du PS à la formation professionnelle entre 2004 et 2008.

**Sa désignation, au-delà de son expertise en matière de formation professionnelle, tient à sa position stratégique.** Membre de la commission des Affaires économiques à l'Assemblée nationale et désignée rapporteur de la Loi Macron en 2015, elle s'est trouvée aux premières loges de la grande bataille qui opposait le gouvernement à sa propre majorité.

D'après un membre du cabinet de Myriam El Khomri : « Cette arrivée est une demande qui émane de la ministre »<sup>8</sup>. Compte-tenu de l'activité gouvernementale liée aux enjeux du travail, Myriam El Khomri avait tout intérêt à s'entourer. Pour l'ex-maire de Lisieux qui a côtoyé les bancs de l'Assemblée pendant plus de dix ans, les chantiers à venir sont conséquents.

Entre le très controversé projet de loi Travail qui doit être voté avant l'été, le Plan Emploi annoncé par François Hollande avec la formation de 500 000 nouveaux chômeurs, le développement du compte personnel de formation (et son éventuelle inclusion dans le compte personnel d'activité), le quotidien de Clotilde Valter ne sera pas de tout repos !



7. « Clotilde Valter secrétaire d'Etat à la Réforme de l'Etat et à la Simplification: qui est-elle? », HuffingtonPost, 17/06/2015. Disponible sur [http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/17/clotilde-valter-secretaire-etat-reforme-etat-simplification-qui-est-elle\\_n\\_7601190.htm](http://www.huffingtonpost.fr/2015/06/17/clotilde-valter-secretaire-etat-reforme-etat-simplification-qui-est-elle_n_7601190.htm)

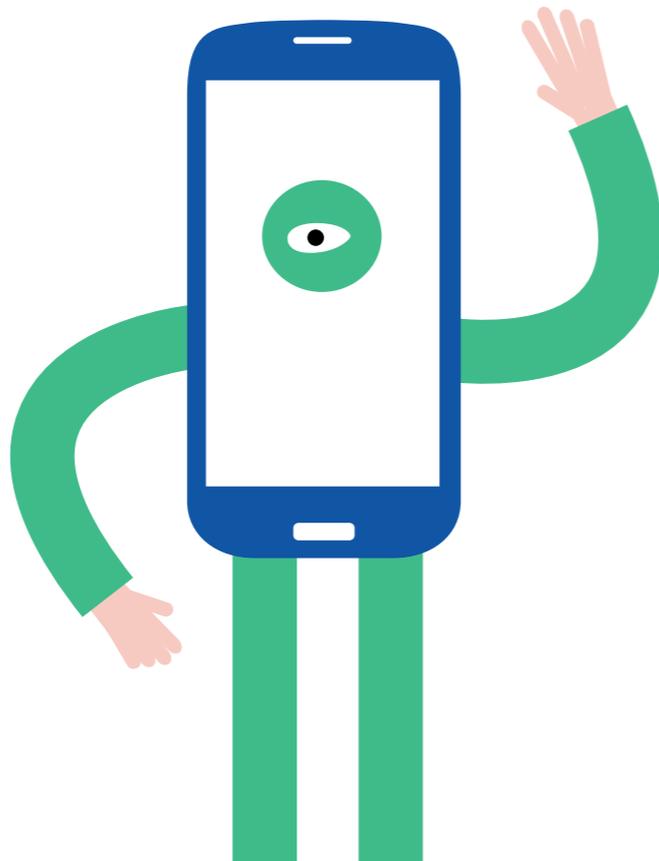
8. « Clotilde Valter au Travail: « Je suis contente de rejoindre une équipe qui gagne », L'Express, 12/02/2016. Disponible sur [http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/formation/clotilde-valter-au-travail-je-suis-contente-de-rejoindre-une-equipe-qui-gagne\\_1763162.html](http://lentreprise.lexpress.fr/rh-management/formation/clotilde-valter-au-travail-je-suis-contente-de-rejoindre-une-equipe-qui-gagne_1763162.html)



## PROSPECTIVE

# À QUOI POURRAIT RESSEMBLER LE COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITÉ (CPA) EN 2030 ?

**Le think tank socialiste Terra Nova imagine ici ce que pourrait devenir le Compte personnel d'activité<sup>9</sup> (CPA) dans les prochaines années: le Compte social personnel universel (CSPU). Attaché aux personnes plutôt qu'à l'emploi et prenant en compte les transitions professionnelles, ce CPA amélioré serait un outil idéal répondant aux besoins des citoyens. A en croire le think tank, cette fiction pourrait devenir réalité à condition que des réformes de progrès social ambitieuses permettent l'évolution du CPA.**



Grâce à une page personnelle digitale et sécurisée, consultable depuis un smartphone ou une tablette, l'individu peut connaître et exercer l'ensemble de ses droits sociaux à n'importe quelle étape de sa vie. L'individu est actif, parent, citoyen, c'est cette entité ainsi que les différents événements de sa vie qui sont appréhendés de façon globale et mis en relation. Le CSPU imaginé par le think tank intègre les droits garantis (santé, famille), les droits en dotation (droit à la formation tout au long de sa vie professionnelle, rendez-vous d'orientation...), les droits spécifiques (parent isolé, handicap, aidant...) et enfin, les droits accumulés (pénibilité, logement, retraite, RTT, épargne salariale...). L'utilisateur peut cliquer sur chaque «pavé» de droits sociaux et échanger avec les administrations sociales concernées. Il est désormais possible de convertir ces droits les uns dans les autres, sur la base d'une unité compte commune, définie en points, et de règles de conversion.

Le CSPU est aussi un **outil de redistribution et s'accompagne d'un droit à la seconde chance**, d'une bonification des droits pour les bas revenus et d'un doublement de certains droits en cas de chômage selon les situations. À titre d'exemple, les 120 000 à 140 000 jeunes qui quittaient le système scolaire sans diplôme au début du XXI<sup>e</sup> siècle ont désormais un crédit formation qu'ils utilisent lorsqu'ils le jugent nécessaire.



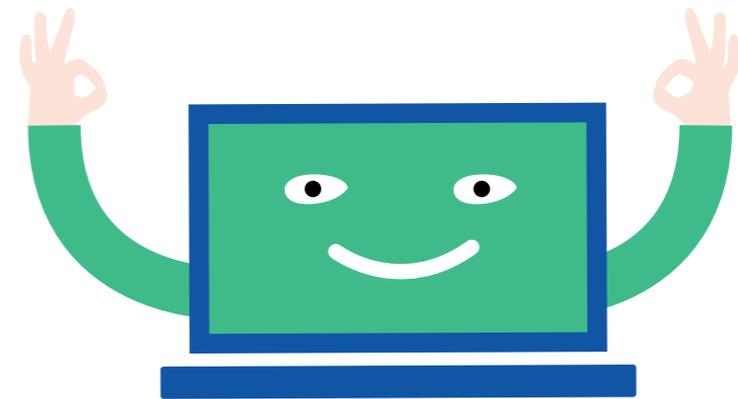
## PROSPECTIVE (SUITE)

Le CSPU permet d'accompagner l'individu dans son parcours professionnel en fonction de ses spécificités en prenant en compte l'ensemble des freins à la transition professionnelle (accès au logement, à la formation, à la garde d'enfants, au permis de conduire, au travail du conjoint).

La GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et compétences) s'est transformée grâce au CSPU. Créée par la loi de cohésion sociale de janvier 2005, ses processus se sont avérés beaucoup trop complexes et lourds. Désormais, elle peut identifier au sein d'une entreprise des métiers menacés ou du moins en tension. Le CSPU sera alors immédiatement alimenté par des droits à la formation afin que les employés concernés puissent se reconvertir.

Le temps de travail a lui aussi été réaménagé grâce au CSPU, non pas selon une approche hebdomadaire mais continue, une approche « tout au long de la vie ». Le CSPU prend en compte le temps de travail en tant qu'indépendant, le temps de travail salarié, le repositionnement professionnel, l'expatriation, la réalisation de projets de personnels et beaucoup d'autres de ces nouveaux équilibres sociétaux et familiaux. À l'heure du numérique et de l'« ubérisation », cet utopique CSPU est entré dans un nouvel âge de la protection sociale où les frontières entre privé et public disparaissent et où le développement personnel prime sur l'employabilité. De plus en plus d'individus deviennent en effet des « slashers » en cumulant, dans le cadre de l'économie collaborative, plusieurs activités qu'ils peuvent désormais gérer depuis les mêmes supports de communication.

**En définitive, le CSPU fait le lien permanent entre la protection sociale et les individus en leur permettant de traverser au mieux « les turbulences de l'existence, de transformer les ruptures en transitions, de les accompagner pour qu'ils ne soient jamais seuls face aux difficultés. »**

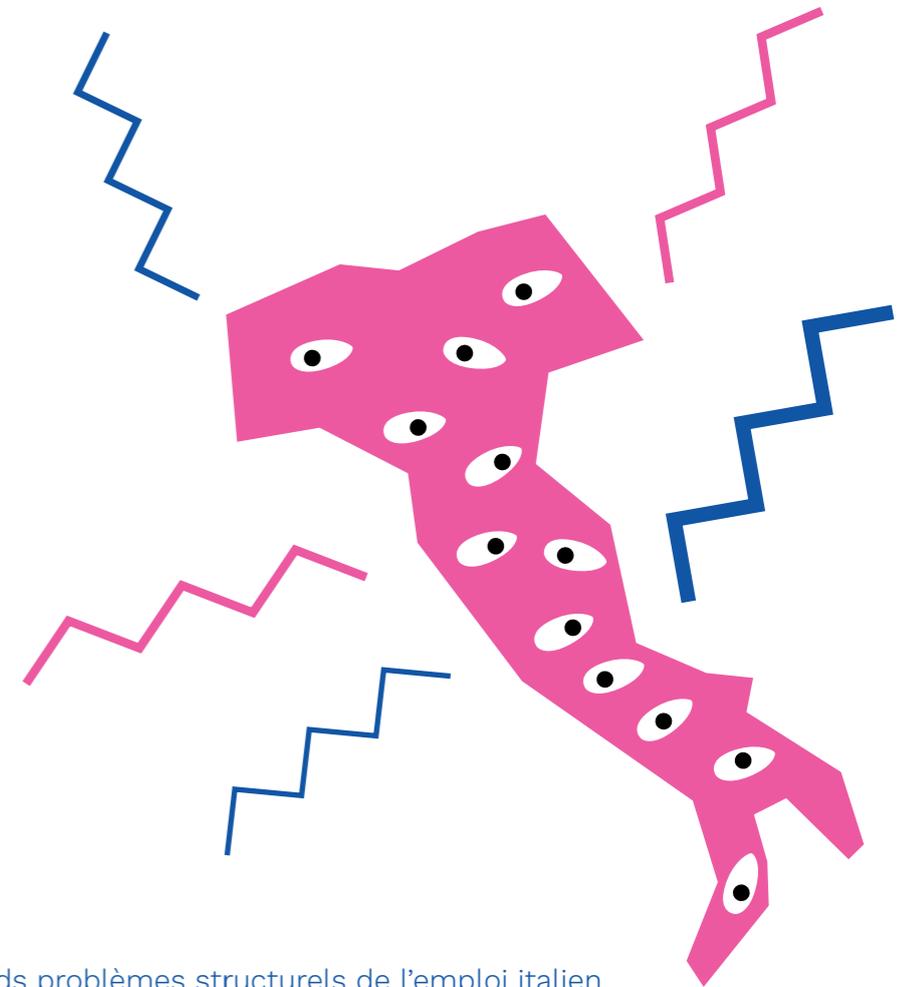


9. « Le bel avenir du compte personnel d'activité », Fondation Terra Nova, 16/02/16  
Disponible sur : <http://tnova.fr/notes/le-bel-avenir-du-compte-personnel-d-activite>



VU D'AILLEURS

## LE JOBS ACT ITALIEN, UN EXEMPLE À SUIVRE ?



Le «Jobs act» est la grande réforme du marché du travail entrée en vigueur il y a plus d'un an en Italie. Portée par Matteo Renzi, chef du gouvernement, dans un pays où le chômage des jeunes atteignait 44% en 2014, la réforme a été largement rejetée par les syndicats et une partie de la gauche. Elle prévoit la possibilité de licencier plus facilement un salarié durant les trois premières années et des incitations fiscales pour les entreprises ayant recours aux CDI. Concernant les ruptures de CDI, l'employeur italien n'a plus besoin de justification. La réforme a de plus supprimé la possibilité de réintégration des salariés licenciés abusivement sauf en cas de discrimination.

Les effets ont été immédiats. Selon l'Istat (Institut statistique italien) le pays a vu son nombre de personnes occupant un emploi augmenter de 1,3% en un an, soit 299 000 emplois de plus. Le taux de chômage est passé de 12,2% à 11,5% sur cette même année. Matteo Renzi se félicite alors de cette réforme qui aurait permis de créer près de 300 000 d'emplois alors même que la croissance reste très faible.

C'est un bilan qu'il faut cependant relativiser. Seulement un sixième des emplois détruits depuis la crise ont été recréés. Le rythme reste finalement très lent, et il faudrait attendre 2020 pour retrouver le niveau de 2007 où il y avait seulement 1,456 millions de demandeurs d'emploi. Cette réforme a créé une sorte d'appel d'air notamment pour les plus de 50 ans délaissant finalement les 35-49 ans et les

jeunes, au coeur des grands problèmes structurels de l'emploi italien. La croissance s'est concentrée sur les secteurs peu productifs du tertiaire, ce qui pourrait à terme n'avoir aucun impact positif ni sur la demande intérieure ni sur la compétitivité externe. Le problème du pays étant la productivité, le «Jobs Act» semblerait porteur de problèmes graves à l'avenir.

De plus, une étude de la Banque d'Italie a montré que la croissance a été influencée par les subventions accordées aux nouveaux CDI (allant jusqu'à 8 060 euros par contrat et par an pendant trois ans) et non par la réforme. Au regard d'une telle analyse, les effets du «Jobs Act» ne sont pas à la hauteur du succès revendiqué, et pas forcément un exemple à suivre pour la France.



 **Source**

10. Le «Jobs Act» italien est-il une recette miracle ?, Euractiv, le 09/03  
Disponible sur : <https://www.euractiv.fr/section/europe-sociale-emploi/news/le-jobs-act-italien-est-il-une-recette-miracle/>



## TENDANCES

### Quand l'entreprise devient un terrain de jeu, la gamification au service de l'investissement

Afin de susciter plus d'engagement de la part des collaborateurs, les entreprises ont désormais recours à la « gamification » d'après les résultats de l'analyse Tendances RH 2016.

Après le « *serious game* » introduisant des avatars dans les programmes d'apprentissage, le jeu s'est finalement distillé dans de nombreux processus (formation, management, échanges, etc). À la recherche d'une performance optimale dopée par une approche ludique du travail, les collaborateurs se lancent des défis, des points sont obtenus selon le nombre de ventes avec des scores relayés sur les réseaux sociaux. La gamification accroît l'interactivité entre salariés, améliore l'expérience collaborateur mais aussi la marque employeur.

Avec le développement des outils collaboratifs, la gamification, déjà largement approuvée par les métiers de la banque et de l'assurance, est appelée à prendre de plus en plus d'ampleur dans les entreprises.<sup>11</sup>



#### Sources

11. « La gamification suscite l'engagement », *Courrier Cadres*, 01/03/2016. Disponible sur : <http://courriercadres.com/management/conseils-dexpert/la-gamification-suscite-lengagement-01032016>

### Une application interactive pour aider les demandeurs d'emploi à maîtriser leur identité numérique !

Afin d'aider les personnes en recherche d'emploi à maîtriser leur présence numérique, le cabinet de conseil Mazars a mis en ligne une application disponible sur [www.nothing-to-hide.fr](http://www.nothing-to-hide.fr). Les profils des candidats y sont alors examinés sur quatre plateformes en ligne : Facebook, Twitter, Instagram et LinkedIn. Après avoir répondu à 25 questions, en moins de cinq minutes, un diagnostic complet est réalisé, sur la base des données récupérées sur les applications.

Selon Olivia de Faÿ, directrice du recrutement, en charge de l'opération, ce site a été créé « pour donner la possibilité à chaque internaute de diagnostiquer son e-réputation ». Les données étant conservées uniquement le temps du test, le cabinet Mazars se défend de chercher à attirer de nouveaux candidats par le déploiement de nothing to hide.

Bilan de l'expérience : Plus de 150 000 accès et 65 000 visiteurs uniques. Une réussite !<sup>12</sup>

12. Source : « Mazars aide les candidats à maîtriser leur identité numérique », *L'Usine digitale*, 03/03/2016. Disponible sur : <http://www.usine-digitale.fr/article/mazars-aide-les-candidats-a-maitriser-leur-identite-numerique.N382451>

### La présence de femmes rendrait les entreprises beaucoup plus performantes

Tel est le résultat de l'étude menée par l'Observatoire de la féminisation des entreprises. Les entreprises du CAC 40 composées de plus de 35% de femmes cadres auraient des résultats supérieurs aux autres. C'est ce que confirme l'indice Femina (regroupant les 15 entreprises les plus féminisées du CAC 40 dont Hermès, L'Oréal, Avvord, Sanofi, etc.), avec une progression de 60% de 2006 à 2016.

Cette dynamique s'expliquerait par les nombreux atouts qu'implique la diversité. En recrutant plus de femmes, le marché RH est élargi. Les possibilités d'embaucher une recrue plus pertinente, également. Enfin, la moitié des consommatrices étant des consommatrices, disposer d'équipes plus équilibrées rapproche la demande de l'offre.<sup>13</sup>

13. « Les sociétés les plus féminisées plus performante en bourse », *Les Echos*, 08/03/2016. Disponible sur : <http://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/021747740527-les-societes-les-plus-feminisees-plus-performantes-en-bourse-1205441.php>





## BULLE TWITTER



**MINISTÈRE DU TRAVAIL** @MINIST\_TRAVAIL - 15 MARS 2016

**Le #CPA suscite de grandes attentes dans notre jeunesse : 85 % des moins de 30 ans y sont favorables.**



**CFECCG** @CFECCG - 21 MARS 2016

**La CFE-CGC appelle à un rassemblement, lors du débat parlementaire, à proximité de l'Assemblée nationale. #loielkhomri #LoiTravail**



**RECHERCHE SCIENCESPO** @SCPORESEARCH - 9 MARS 2016

**Flexibilité, compétitivité... Les quatre mythologies économiques de la "loi travail" - <http://po.st/V2LhHM> via @telerama**



**CFECCSAG** @CFECCSAG - 22 MARS 2016

**« Nous faisons le pari d'une 3<sup>e</sup> voie, celle d'un synd.exigeant, déterminé »  
Revoir @carolecouvert @bfmbusiness <http://bfmbusiness.bfmtv.com/mediaplayer/video/carole-couvert-commente-l-absence-de-la-cfe-cgc-a-la-mobilisation-du-31-mars-contre-la-loi-el-khomri-2103-780151.html> ...**



## AGENDA

JEUDI  
**31/03**

Journée d'étude sur la digitalisation de la fonction RH organisée par Le Cercle SIRH à Lyon.

MARDI  
**5/04**

Début de l'examen de la loi El Khomri à l'Assemblée nationale (Commission des affaires sociales).

VENDREDI  
**13/05**

L'Association française de droit du travail et de la sécurité sociale organise une conférence sur le temps de travail.

VENDREDI  
**1/04**

France Stratégie questionne les finalités de l'entreprise.

JEUDI  
**7/05**

Quatrième séance de négociation pour l'assurance chômage.

VENDREDI  
**13/05**

Renaissance numérique donne une conférence sur le lobbying à l'ère du numérique.



## **CONTACTS**

**Mathieu Gratiot**

mathieu.gratiot@cfecgc.fr

**Mathieu Bahuet**

mathieu.bahuet@cfecgc.fr

**[www.cfecgc.org](http://www.cfecgc.org)**

 **[@CFECCG](https://twitter.com/CFECCG)** **[#cfecgc](https://twitter.com/CFECCG)**